

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 14 - Vendredi 12 avril 2013



Commune de La Neuveville



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS DE TRAVAUX A LA POPULATION

Le service des eaux TLN va procéder à la réfection des branchements d'eau potable des immeubles nos 6, 8 et 10 de la rue du Port. Ces travaux seront effectués entre **lundi 22 avril 2013 à 08.00 h et mardi 30 avril 2013 en fin de journée.**

Durant ces jours, la portion de la rue du Port située entre la rue du Lac et la Tour de Rive sera entièrement fermée à la circulation. Nous prions donc les usagers de la route de se conformer à la signalisation mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. Le service des eaux TLN reste à votre disposition pour toute question relative au présent avis.

Service des eaux TLN

FETE NATIONALE 2013

Appel d'offre pour mettre sur pied et gérer la buvette du 1^{er} août 2013 à La Neuveville.

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de développement de La Neuveville, case postale 52, 2520 La Neuveville **jusqu'au 10 mai.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Nadine Stalder dès 18h. au 032 751 66 63.

Avis de construction

Requérante : Coop Total Store Suisse Romande, par M. Zazza, chemin du Chêne 5, 1020 Renens.

Auteur du projet : Westiform AG, par M. Bernard Suliger, Freiburgstrasse 596, 3172 Nierderwangen.

Propriétaire foncier : Mat-Hadar AG, Zürich, par Privera AG / graf.ried AG, Fr. Salzgeber, Worbstrasse 142, case postale 60, 3073 Gümligen.

Projet : Déplacement d'une enseigne lumineuse en façade nord, installation d'une nouvelle enseigne lumineuse en façade est et mise en place de trois drapeaux au nord du magasin, à l'avenue des Collonges 12, sur la parcelle no 119, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville (ensemble bâti D).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 avril 2013 au 6 mai 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 avril 2013

Services techniques de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

FIN DE LA PERIODE D'HIVERNAGE 2013

Nous attirons l'attention des usagers que la grue est en service régulier pour les mises à l'eau **tous les jeudis, vendredis et samedis**, sauf les jours fériés. Les rendez-vous sont à organiser avec le responsable au no 079 286 45 84,

48 heures avant l'utilisation de la grue.

Nous vous rendons particulièrement attentifs à l'article 17 du règlement des ports concernant l'utilisation de la grue communale.

Il est également rappelé que, selon le règlement des ports, les places de stationnement mises à disposition par la commune pour l'hivernage des bateaux **doivent impérativement être libérées au plus tard le 15 avril 2013.**

Service des ports

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera ouverte durant la semaine du 15 au 19 avril 2013 comme suit :

Lundi fermé

Mardi ouvert toute la journée

Mercredi ouvert le matin

Jeudi ouvert toute la journée

Vendredi fermé

Merci de votre compréhension.
La Préposée

** Modification du permis de construire PC no 7/303-06, ac- cordé le 31 octobre 2007 **

Requérant : Borotec SA, ch. Prés-Guëtins 22, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : st.arch AG, Architekten & Planer, Industriestrasse 20a, 2555 Brügg

Emplacement : Parcelle no 1765, au lieu-dit ch. des Prés-Guëtins 22, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une halle de fabrication & bureaux + deux appartements – transformation partielle de l'usine existante – démolition de l'annexe Nord

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : PQ « Les Plantes »

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 avril 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Olivier Wirz et Eve Hügi Wirz, Dahlienweg 10, 2503 Bienne.

Auteur du projet : Bertolotti Architektur AG, par M. Reto Bertolotti, Hauptstrasse 1, 2555 Brügg.

Projet : Construction d'une villa familiale, au chemin des Celliers 33, sur la parcelle no 1869, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogations : A l'article 80 de la loi sur les routes (LR) pour le non-respect de la distance à la route par rapport au chemin de Blanchet.

A l'article 44 du règlement de construction communal (RCC) pour le non-respect de la distance entre bâtiments.

Genre de construction : Fondations : radier béton. Construction portante : Parois : briques; Plafonds : béton. Façades : crépi gris foncé. Toit : plat, inclinaison 1.5° en gravier de couleur grise.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 avril 2013 au 13 mai 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 avril 2013

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de télé-réseau (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

AVRIL
Lundi 15
Samedi 20

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Suite à la démission honorable du titulaire pour cause de réorientation professionnelle, la commune mixte de Nods recherche pour le **1^{er} août 2013** ou date à convenir, une personne dynamique en tant que

Conciergerie et aide à la voirie de la commune de Nods

Taux d'occupation : 90 % ou à discuter

Profil exigé :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur serait un plus ;
- Disposition à travailler parfois le week-end ou la nuit (certains nettoyages, déneigement);
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

Tâches :

Vous serez amené à effectuer toutes les tâches de conciergerie sur les bâtiments communaux ainsi qu'à prêter concours au responsable de la voirie dans des activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Aide au service hivernal
(cahier des charges à disposition sur www.nods.ch)

Nous offrons :

Activité autonome et variée
Place de travail stable

Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne

Offre :

Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 3 mai 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention « **postulation conciergerie** ».

CONSEIL COMMUNAL

Suite à la retraite anticipée du titulaire, la commune mixte de Nods recherche pour le **1^{er} novembre 2013** ou date à convenir, une personne dynamique en tant que

Responsable de la voirie de la commune de Nods

Taux d'occupation : 100 %

Profil exigé :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation, expérience de conduite du personnel
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur ;
- Disposition à accomplir un service de piquet et un horaire irrégulier ;
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

Tâches :

activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Service hivernal

(cahier des charges à disposition sur www.nods.ch)

Nous offrons :

Activité autonome et variée
Place de travail stable et indépendante
Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne

Offre :

Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 30 avril 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention **postulation**.

CONSEIL COMMUNAL

Association du Stand de Tir La Neuveville - Nods
Stand de tir Nods

PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2013

Tirs d'entraînement et tirs préalables

Les jeudis, de 18h à 20h30
dès le 28 mars, jusqu'au 17 octobre.
Les samedis, de 13h30 à 16h30
dès le 30 mars, jusqu'au 12 octobre

Formation des Jeunes tireurs

Les mercredis, dès le 18 avril au 28 juin
de 18h 30 à 19h30

Tirs obligatoires

Jeudi 6 juin de 18h à 20h.
Jeudi 4 juillet de 18h à 20h.
Samedi 31 août de 9h30 à 11h30

Tir au fromage

Samedi 13 avril de 9h. à 18h30
Vendredi 19 avril de 13h30 à 18h30
Samedi 20 avril de 9h à 18h30

Tir Botteron

Samedi 22 juin de 16h à 19h

Tir de clôture (populaire)

Dimanche 13 octobre de 9h à 12h

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers.

Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et **après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoires doivent être munis d'une pièce d'identité.** Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue.

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville,
le président : Willy Sunier

Avis de construction

Requérants : Steve Amstutz et Ana Cristina Wilson, Chemin des Alouettes 8, 2515 Prêles

Auteur du projet : John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale ; façades crépi blanc cassé ; toit 2 pans, inclinaison 24°, tuiles couleur gris-noir sur RF 2545 du ban de Nods, Impasse des Lutins 27, 2518 Nods

Zone : Plan de Quartier « Pierre-Grise Est »

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).
Nods, le 12.04.2013

Administration communale

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

ASSAINISSEMENT DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

Nous informons les citoyennes et citoyens de Prêles que, selon les conditions météorologiques, le chemin Champ-Favre sera complètement fermée au trafic dès le 15 avril 2013. Toutefois, l'accès sera possible aux riverains, sauf lors de la pose de l'enrobé. Cette date sera communiquée ultérieurement.

Nous prions donc les usagers de bien vouloir respecter les signalisations mises en place. La société chargée de ces travaux fera tout son possible pour éviter au maximum les désagréments.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

Avis de construction

Requérants : Ralph Schweingruber & Christine Wüthrich, Milieu du Village 1, 2515 Prêles

Auteur du projet : John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

Lieu : Parcelle no 2721 de la commune de Prêles, Beau-site 2

Zone : H1

Projet : Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale

Genre de construction : Façades: crépis blanc cassé. Toit: 2 pans / 26° / Tuiles gris-noir

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogations : A l'art. 30 Lit. 3 du RCC Dépassement des 1.20 m. A l'art. 38 du RCC Nombre d'étages habitables 2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 12 mai 2013.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 avril 2013 au 12 mai 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 avril 2013

L'administration municipale

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

le jeudi 25 avril 2013

rendez-vous à 15h00 à l'hôtel de l'Ours

Lors de cette rencontre de l'année, nous fêterons nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité au sein du groupe des Aînés.

Pour cette rencontre, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au samedi 20 avril 2013** auprès de l'administration municipale au 032 315 16 40 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Vous pouvez aussi vous inscrire auprès de Mme F. Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
F. Giauque

Cérémonie des jubilaires du 25 avril 2013 à l'Hôtel de l'Ours de Prêles

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom :

Nombre de personne :

Prénom :

Transport : NON OUI

No de tél.

Talon à retourner à l'administration municipale, La
Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au samedi 20 avril 2013



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ET D'EMBELLEMENT, PRÊLES

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 4 mai 2013

Dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles

Un programme varié et sympathique vous attend :

- 10h00 : Troc de jouets (le matin seulement)
- 11h30 : Rythme donné par la Fanfare
- 13h30 : Production de l'Ecole d'accordéon de Diesse
- Produits du terroir, marché aux légumes et aux plantes
- Divers stands d'artisanat
- Marché des producteurs
- Grand concours de dessins pour petits et grands
- Pains, tresses, pâtisseries, crêpes
- Karting pour enfants
- Restauration chaude, desserts...

Nous vous attendons nombreux,
venez faire la fête avec nous !

Se recommandent :

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, Ski-Club Nods-Chasseral, Fémina-Sport, Société de Couture, Classe de 9^{ème}

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appels d'urgence



Commune de Nods

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

20 avril 2013

A la déchetterie communale pendant les
heures d'ouverture soit de 9.30h à 11.30h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Paul Stauffer au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune mixte de Diesse

Avis de construction

Requérante : Zanini-Giauque Sandrine, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Lieu : Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Auteur du Projet : Zanini Services Sàrl – 2523 Lignières

Propriétaire foncier : Zanini-Giauque Sandrine, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Modification de Projet : Local enterré pour rangement et stockage de divers matériel, parc véhicules et machines de jardin

Zone : H2

Dérogation requise : -

Dimensions : selon plans déposés

Dépôt public de la modification de demande du 14.03.2012, avec plans, jusqu'au 13 mai 2013 inclusive, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive.

Diesse, le 12 avril 2013

Secrétariat communal

RENCONTRE DES AINES

Les prochaines rencontres auront lieu les samedis
27 avril et 1^{er} juin 2013.

Veuillez d'ores et déjà réserver ces dates.

Administration communale

DEUXIÈME RENCONTRE DE TRICOTEUSES

le mardi 23 avril à 19h30 à la maison de paroisse de Diesse. Participation : 10.-
Selon l'engouement de chacune, d'autres rencontres pourront alors être planifiées.

Inscriptions et renseignements :

032 315 12 60 gad.diesse@gmail.com



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

INFORMATION À LA POPULATION

Nouveau bâtiment scolaire / Extinction de l'éclairage public

Le Conseil municipal de Prêles invite la population de Prêles à une séance d'information

le mardi 16 avril 2013 à 20h00,
à la halle polyvalente.

À cette occasion, il présentera aux citoyennes et citoyens de Prêles le changement d'affectation de la zone UP2, destinée à accueillir le futur bâtiment scolaire, ainsi qu'un projet d'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h30.

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.



Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE

Mardi 14 mai 2013 à 20h15
Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2012
3. Achat et vente de terrain
 - a. Achat des parcelles nos 2380 et 2389
(zone constructible Plan de quartier « Camping la Cote »)
 1. Présentation du dossier
 2. Décision de l'Assemblée bourgeoise
 - b. Vente de la partie constructible
(zone constructible H3) de la parcelle no 2323 Lieu-dit « Les Epinettes »
 1. Présentation du dossier
 2. Décision de vente de l'Assemblée bourgeoise avec délégation au Conseil bourgeois
4. Informations du Conseil
5. Divers et imprévus

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26 MARS 2013

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 mars 2013 sera déposé publiquement du 11 avril au 11 mai 2013 à l'administration municipale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également disponible sur le site internet www.preles.ch. Des extraits du procès-verbal seront publiés dans une prochaine feuille officielle.

L'administration municipale

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune de Prêles, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspon-

dante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune de Prêles, d'ici au 31 mai 2013, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (P. Gurtner 079 632 19 32).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 05.04.2013
Le conseil municipal



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS, ET SEMIS DES CULTURES LE LONG DES ROUTES CANTONALES, COMMUNALES, OU PRIVÉES AFFECTÉES À L'USAGE COMMUN

• Clôtures

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 73, al. 2, art. 80, al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR,) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige les riverains de routes, d'ici au

31 mai 2013

à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une **distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les **clôtures en fil de fer barbelé** dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Commune mixte de Lamboing

RENCONTRE DES AÎNÉS

Le groupe d'animation des aînés a le plaisir de vous inviter à la prochaine rencontre qui a été fixée le mercredi

24 avril 2013

à 15h00 au complexe du Cheval Blanc.

Administration communale

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Régulièrement, la commune reçoit des réclamations au sujet des chiens qui

- errent librement dans le village et dans les champs
- empêchent certaines personnes de regagner leur domicile en obstruant le passage
- aboient trop souvent
- font leurs crottes un peu partout
- et dont certains propriétaires laissent les sacs sur place au lieu de les mettre dans les robidogs
- se baignent dans les fontaines (dangereux pour le bétail)

Si vous aimez votre compagnon à quatre pattes, veillez à ce que la cohabitation avec les habitants du village reste harmonieuse. Chacun en sera bénéficiaire.

Ci-après, nous vous rappelons l'article de notre règlement de police locale qui stipule :

Chapitre IX. Garde d'animaux et protection des animaux

Art. 64, al. 2 :

Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière à ce que personne ne puisse être incommodé par leurs bruits ou leurs odeurs, qu'ils ne mettent en danger ni les hommes, ni les animaux, ni les choses et qu'ils ne nuisent pas.

La commune met à disposition des sachets pour les crottes de chiens.

Nous vous prions de tenir compte de ce qui précède et vous remercions de votre compréhension.

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

Nouvelles de l'administration

M. Daniel Wachter, nouveau chef de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a nommé M. Daniel Wachter à la tête de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

M. Wachter, âgé de 51 ans, succèdera à la mi-octobre prochain à M. Christoph Miesch, nommé secrétaire général de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Actuellement en charge de la section Développement durable de l'Office fédéral du développement territorial, Daniel Wachter a étudié la géographie et l'économie politique à l'Université de Zurich. Entre 1987 et 1995, il a préparé, puis obtenu son doctorat et son habilitation à l'Institut de géographie, où il a également été maître assistant au sein de l'Unité de géographie économique. M. Wachter a intégré l'Of-

lice fédéral du développement territorial en 1996. Il y a passé les cinq premières années à l'état-major pour l'économie spatiale, avant de prendre la direction de la section Développement durable. Il a en outre apporté une contribution significative à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, que le peuple suisse a entérinée début mars dernier. Parallèlement à sa carrière administrative, M. Wachter a également enseigné à l'Université de Zurich, publié divers ouvrages et donné des conférences. Marié et père de deux enfants, M. Wachter vit à Berne.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 14 avril

Troisième dimanche de Pâques

10h, Blanche église : culte avec sainte cène

Officiant : Philippe Maire

Lectures : Romains 12.1-2

Cantiques : 61-04, 34-09, 36-07, 24-12, 46-03

Lundi

20h Chœur mosaïque, Maison de paroisse

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu, 10h30 Mon Repos

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 14 April

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Roumen Kroumov (Orgel) und Pfr. Beat Allemann. Getauft wird Alessia Quinche.

Amtswochen

7. April bis 14. April: Pfr. Beat Allemann

032 315 11 39

15. bis 21. April: Pfrn. Annette Jungen

079 348 19 40

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 14 avril

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Caté 7ème année : 26.04.2013 de 16h à 17h

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 14 avril

Culte à Diesse à 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Groupe de recueillement

Jeudi 18 avril à 13h30 à l'église de Diesse, moment de ressourcement bienvenu en cours de semaine

Contes et repas bibliques

Vendredi 19 avril, maison de paroisse de Diesse, Alix Noble, conteuse de renom, viendra nous conter une histoire de la Bible avec beaucoup de couleurs et de saveurs, un succulent repas des temps biblique suivra, prix de la soirée: Fr. 20.- par personne ; forfait famille : 50.- parents et enfant(s) Inscription auprès de Stéphane Rouèche (032.315.27.37) Délai : lundi 15 avril

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 14 avril

Nods : Pas culte. Diesse: Culte . Sainte cène. 10h. Transport vers l'église 9h40

Mardi

Nods : Rencontre des aînés. 14h- 17h. Salle de paroisse

Nods: Conseil de Paroisse 20h00. Salle de paroisse.

Mercredi

Diesse : Rencontre des 7ème 14h30 -16h30.

Nods : Rencontre et partage biblique. Actes 2 : " Comment être disciple aujourd'hui? ". 20h00. Salle de paroisse.

Samedi

Diesse: Rencontre avec les 8ème. " Journée du pain ". 9h00-11h00, maison de paroisse.

Dimanche 21 avril

Nods: Culte. 10h.

Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. " Méditation et prière ". Le 3^{ème} mercredi du mois, " Rencontre et partage biblique ", de 20h à 21h. 15.

Permanence du pasteur

Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entretien, préparation mariage, et baptême.

Visites à domicile

Sur demande, ou rendez vous, lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

Urgences

Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone :

079 904 16 84.

Informations : Pasteur

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel

: 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 13 avril

9h15 : l'église à l'étude

10h30 : Culte pasteur : A. Jaquet

Jeudi 18 avril

19h30 : Etude biblique

c/J-D. Béal, Côtes Bugnot 10 - La Neuveville

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Comédie musicale « Abraham et Sara » donnée par le camp Adonia à l'aula du C2T 20h

Dimanche 14 avril

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

Heure de Joie (7ème à 9ème année) de 18h00 à 20h00

Chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



Paroisse réformée
Diesse - lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSSE, LAMBOING, PRÊLES

Contes et repas bibliques avec Alix Noble

Conteuse de grand talent, Alix Noble nous entraînera dans la découverte d'histoires passionnantes afin de nous préparer à savourer un repas des temps bibliques Ces soirées ont beaucoup de succès dans chaque lieu où cela est organisé !

**Vendredi 19 avril à 18h45
à la Maison de paroisse de Diesse**

Prix de la soirée: Fr. 20.- par personne, Fr. 50.- parents et enfant(s) Inscription auprès de Stéphane Rouèche (032 315 27 37)
Délai : lundi 15 avril.

Bienvenue à chacun pour un savoureux moment !

Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants**

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Tous les samedis et dimanches du 13 avril au 20 mai 2013, de 14h30 à 17h30 exposition Ivan Moscattelli "Là-haut sur la montagne"**

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse 2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Le vernissage aura lieu le 03 mai 2013 à 18h00.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Vendredi 19.04.2013 à 20h30

Michel Neuville - chansons

Dimanche 21.04.2013 à 17h00

Michel Neuville – chansons

Vendredi 03.05.2013 à 20h30

Grodo – one man show

Dimanche 05.05.2013 à 17h00

Grodo – one man show

Tél 143
La Main Tendue